



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Modification du génome germlinal

Question écrite n° 15183

Texte de la question

Mme Agnès Thill attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la question de la modification du génome germlinal. Elle apporte à la connaissance de la ministre l'annonce du lundi 26 novembre 2018 au sujet d'une équipe médicale chinoise basée à Shenzhen et dirigée par le Dr He Jiankui ayant réussi des modifications au niveau du génome germlinal. Ainsi lors d'une conférence a été annoncé la naissance de Lulu et Nana, les deux premiers bébés génétiquement modifiés à l'aide de la technologie CRISPR. Rapidement, la communauté internationale, scientifique, médicale et éthique a condamné ces travaux et les conditions de leur communication. En effet, tout en reconnaissant l'importance de certaines avancées technologiques, elle s'inquiète qu'une ligne rouge ait été franchie à l'occasion de la naissance de ces êtres humains génétiquement modifiés, portant atteinte aux droits fondamentaux et à la dignité de la personne humaine. C'est pourquoi, elle lui demande de bien vouloir lui préciser la position du Gouvernement et du ministère des solidarités et de la santé sur cette question.

Données clés

Auteur : [Mme Agnès Thill](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15183

Rubrique : Bioéthique

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 décembre 2018](#), page 11628

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)